



REPUBLIKANI MADAGASIKARA
Fivaviana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET
DES AFFAIRES GENERALES

DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DE LA SYNTHESE BUDGETAIRE

CIRCULAIRE

CLASSEMENT : Exécution du Budget Général

DATE :

05 NOV 2020

NUMERO: 143.- MEF/SG/DGFAG/DB/SSB

ORIGINE : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REFERENCES :

- Loi 2020-010 du 14 juillet 2020 portant Loi de Finances Rectificative 2020 ;
- Ordonnance n°2019-016 du 23 Décembre 2019 portant Loi de Finances pour 2020 ;
- Décret n° 2020-756 du 16 juillet 2020 portant répartition des crédits autorisés par la Loi 2020-010 du 14 juillet 2020 portant Loi de Finances Rectificative 2020 ;
- Arrêté n° 14 453/2020 du 22 juillet 2020 portant ouverture des crédits du budget d'exécution de la Gestion 2020 du Budget de l'Etat ;
- Circulaire N° 09 - MEF/SG/DGFAG du 21 Août 2020 relative à l'exécution de la Loi de Finances Rectificative 2020.

DESTINATAIRES : Toutes Institutions et tous Ministères

OBJET : CLOTURE DE GESTION DES OPERATIONS 2020 : recettes et dépenses du Budget Général de l'Etat, des Budgets Annexes et des Comptes Particuliers du Trésor.

J'ai l'honneur de vous adresser la présente circulaire fixant les dispositions relatives à la clôture de gestion des opérations 2020 (recettes et dépenses du Budget Général de l'Etat, des Budgets Annexes et des Comptes Particuliers du Trésor).

Aussi, afin d'éviter les rejets in extremis et de permettre aux comptables de produire les comptes de gestion dans les délais réglementaires et de respecter l'échéance d'envoi des pièces justificatives à la Cour des Comptes, tous les acteurs budgétaires sont invités à respecter les dates ci-après.

A-RECETTES

NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES			RECOMMANDATIONS
	Réception des pièces par l'Ordonnateur	Emission	Réception par le Trésor	
<u>Recettes perçues après ordonnancement</u> -Ordre de recette contre les particuliers, le Receveur Général ou le Payeur ou les Trésoriers Généraux ou les Trésoriers Principaux	11/12/2020	18/12/2020	28/12/2020	
<u>Recettes perçues avant ordonnancement</u> -Versement au Trésor des fonds détenus			31/12/2020	La responsabilité pécuniaire et personnelle du régisseur de recettes est engagée en cas de non versement des fonds détenus dans sa caisse à cette date, à 12 heures.
- Vérification de la caisse			31/12/2020	PV de vérification daté du 31/12/2020.
-Réception d'ordre de recettes de régularisation			29/01/2021	Les ordres de recettes de régularisation sont à dater le 31/12/2020.

Dans le cadre de la clôture de la gestion comptable 2020, les Responsables Administratif et Financier doivent faire parvenir aux comptables de rattachement la liste des titres de perception dont ils ont émis et arrêtés au 31/12/2020 lesquels constituent les restes à recouvrer à leurs niveaux respectifs. En cas de défaillance de l'Ordonnateur Secondaire pour l'émission des titres de régularisation des recettes, c'est le Ministre concerné, en sa qualité d'Ordonnateur délégué, qui est en charge de cette formalité.

B-DEPENSES

I. Mouvements et/ou modifications de crédits

CATEGORIES DE DEPENSES	NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES	RECOMMANDATIONS
Dépenses de soldes	Aménagement	22/12/2020	
Dépenses de fonctionnement et d'investissement hors DTI et TVA	Visa des projets d'Arrêté d'aménagement au niveau de la Direction du Budget (DB) et des Services Régionaux du Budget (SRB)	13/11/2020	
	Transmission à la DB des décrets ou arrêtés portant mouvements et/ou modifications de crédits	20/11/2020	Pour validation sur SIIGFP et <u>certification</u> après enregistrement au niveau de la Primature. sauf pour les soldes et pensions.
	Transmission des supports papiers afférents aux actes sus mentionnés au Service de l'Organisation Informatique (SOI) au niveau du	24/11/2020	Hormis les dépenses de soldes et pensions. Les demandes de dérogation relative à un aménagement de

	Trésor (pour les dépenses assignées à la Paierie Générale) ou au comptable assignataire et au Contrôle Financier (pour les autres dépenses)		crédits d'investissement sur financement interne ne seront plus autorisés.
DTI et TVA	Visa des projets d'Arrêtés d'aménagement	04/12/2020	Les responsables DTI et les responsables TVA de l'Institution/Ministère, en collaboration avec les Ordsecs, doivent impérativement renflouer les éventuels dépassements en procédant à l'aménagement ou au virement de crédits et régulariser d'urgence les lignes de crédits en dépassement.
	Transmission des Décrets ou Arrêtés portant modifications ou mouvements de crédits à la DB	11/12/2020	Pour validation sur SIIGFP et certification
	Transmission des supports papier correspondant à ces actes au SOI du Trésor	18/12/2020	A la date du 31 Décembre 2020 , aucun dépassement ne doit apparaître sur la situation des crédits TVA.

II. Régies d'avances

NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES				RECOMMANDATIONS
	Ordonnateur	Contrôle Financier	Trésor	Régisseur d'avance	
-Réception DEF	04/12/2020 (CHED)	04/12/2020			La date limite des Arrêtés de régie d'avances est fixée à un mois avant la date limite de la réception de la Demande d'Engagement Financier au niveau du Contrôle Financier hors dépenses de solde (Catégorie 2), tant au niveau central qu'excentré. Les régisseurs de caisse doivent reverser au plus tard le 30 décembre 2020 au Trésor les fonds en espèces, établir un chèque au nom du comptable assignataire du montant du reliquat non utilisé et le passer en dépense dans leur comptabilité
- Visa TEF	11/12/2020	11/12/2020			
- Réception des ordres de paiement			18/12/2020		
- Reversement des reliquats			30/12/2020		
- Clôture des dépenses chez les régisseurs	31/12/2020				
- Vérification de la caisse				31/12/2020	
Régularisation :					
- Réception des pièces comptables	15/01/2021				Tout régisseur n'ayant pas procédé à la régularisation budgétaire de leur caisse d'avance au cours de cette période fera l'objet d'un arrêté de mise en débet, sur rapport du comptable assignataire de
- Emission des titres de régularisation et	29/01/2021		05/02/2021		

réception par le Trésor					rattachement.
- Réémission des mandats rejetés	10/02/2021		12/02/2021		
- Dégagement de crédit	16/02/2021		19/02/2021		
- Rapprochement des écritures			22/02/2021		
- Clôture définitive des opérations	26/02/2021		26/02/2021		

III. Procédure normale d'exécution budgétaire (Fonctionnement & Investissement)

NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES			RECOMMANDATIONS
	Contrôle Financier	Ordonnateur	Trésor	
- Réception DEF	04/12/2020	04/12/2020 (CHED)		<p>La DEF reçue par le CF devra être accompagnée, le cas échéant lors de la dernière semaine de réception des dossiers, au moins d'une pièce comptable photocopiée et certifiée conforme à l'original, justifiant le montant demandé (ex : état récapitulatif de la décompte, Facture proforma, convention ou marché, projet de décision visé par le CF mais non encore numéroté, ...), avant d'être accusée dans le SIIGFP.</p> <p>Les dossiers après rejet, avant d'être soumis de nouveau, devront être accompagnés d'une note de présentation ainsi que de la note de rejet émanant du CF.</p> <p>« Les dépenses de salaires (ECD, EMO), d'indemnités et de transport à réaliser jusqu'en Décembre 2020 ainsi que les dépenses inéluctables aux fournitures et services (ex : location) doivent être prévues et engagées au plus tard le 04/12/2020 ».</p> <p>Tous les mandats rejetés après le 15/02/2021 doivent être réengagés sur les crédits de la gestion 2021.</p>
- Visa TEF ou rejet	09/12/2020			
- Réception DEF rejetées et redressées	11/12/2020			
- Visa TEF après rejet ou rejet définitif	16/12/2020	16/12/2020 (CHED)		
- Fin des émissions		18/12/2020		
- Réception des pièces émises			21/12/2020	
- Réémissions des mandats rejetés		29/01/2021	15/02/2021	

IV. Dépenses de Solde

NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES		RECOMMANDATIONS
	Ordonnateur	Trésor	
- Clôture d'engagement	24/12/2020		
- Fin des émissions	24/12/2020		

V. Loi de Règlement

	NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES	RECOMMANDATIONS
Rapports Annuels de Performance (RAP)	Transmission des Rapports Annuels de Performance (RAP) à la DB/Service de la Synthèse Budgétaire (SSB) en version papier et électronique, dûment signés par les RdP	26/03/2021	Les valeurs cibles insérées au RAP doivent être conformes à celles inscrites dans le document de performance de la LFR 2020. En cas de modification, les RdP sont tenus de joindre au RAP les arrêtés modificatifs.
Bordereau de Crédits sans Emploi (BCSE)	Transmission (version papier et en 2 exemplaires) des BCSE à la Direction du Budget et au Service Régional du Budget au niveau excentré.	26/03/2021	Les BCSE sont édités sur SIIGFP pour les opérations du Budget Général, des Comptes Particuliers du Trésor et des Fonds de Contre-Valeur, signés par les ORDSEC et visés par les comptables assignataires. L'Agence Comptable Centrale du Trésor et de la Dette Publique (ACCTDP) est aussi destinataire de ces BCSE. Toutes les lignes inscrites au budget devront faire l'objet d'établissement de BCSE arrêtés au 31 décembre, par les ORDSEC concernés, même si aucune dépense n'a été effectuée.
Compte-rendu spécial	Transmission auprès de la DB : un compte-rendu Spécial dûment signé par le Chef de l'Institution concerné ou le Ministre du Ministère concerné ; la fiche de situation de l'exécution budgétaire dûment signée par le RdP ; l'attestation de conformité dûment signée par le RdP ; la fiche de réalisation physique des activités dûment signée par le RdP.	26/03/2021	D'après la LOLF dans son article 19, alinéa 3 et suivants, qui stipule que « ... L'utilisation des crédits virés ou transférés donne lieu à l'établissement d'un compte rendu spécial. ... ». Aussi, les Institutions et Ministères concernés par des décrets de virement ou de transfert de crédits ou des décrets d'avances portant complément de crédits au titre de l'année 2020 doivent produire lesdits documents.

VI. Crédit d'Investissement Destiné à l'Appui au Développement et subventions des régions et communes

Ministère		Opérations	Dates limites
14- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Crédit d'Investissement destiné à l'Appui au Développement (CIAD), convention 075	Engagement, liquidation et mandatement	18 /12/2020
	Subventions des Régions (6513) et Communes (65141, 65142, 65143, 65144)	Engagement, liquidation et mandatement	18/12/2020

VII. Dépenses de carburants et lubrifiants

Nature des opérations	Date limite au niveau du Trésor	Observations
Reversement automatique du crédit non utilisé	Dimanche 28 février 2021 à 23h 59mn	
Emission de l'ordre de recette du versement des crédits non utilisés	Vendredi 12 mars 2021	L'état de reversement et l'ordre de recette générés à partir de l'application app.tresorpublic.mg/info sont à signer par l'ordonnateur secondaire des SOA concernés.

VIII. Marchés Publics

Nature des opérations	Dates limites	Observations
Dépôt des projets de dossier d'appel d'offres/dossier de consultation sur financement (RPI)	Mercredi 11 Novembre à 12 heures	
Dépôt des projets de marchés (y compris les avenants et autres actes contractuels similaires) (RPI)	Judi 03 Décembre 2020 à 12 heures	
Dépôt des projets de dossiers de planification (PPM/AGPM), des projets de dossiers de mise en concurrence ou des projets de contrats financés sur fonds extérieurs ou contrats des EPN et les Sociétés à participation majoritaire de l'Etat	Vendredi 18 décembre 2020	

IX. Délégation de crédits

NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES			RECOMMANDATIONS
	Contrôle Financier	Ordonnateur	Trésor	
- Réception DEF	04/12/2020			L'opération d'engagement doit au préalable recevoir le visa pour provision du comptable. Le paiement des dépenses de l'année N au cours de l'année N+1 est autorisé si les crédits ont été régulièrement engagés.
- Visa TEF ou rejet	11/12/2020			
- Visa TEF après rejet ou rejet définitif	15/12/2020			
- Emission et réception par le Trésor		18/12/2020	18/12/2020	Le rapprochement des écritures de l'utilisateur de crédit délégué et du comptable est matérialisé par l'établissement d'une fiche de comptabilité d'engagement.
- Rapprochement des écritures de l'utilisateur de crédit délégué et du comptable			28/12/2020	
- Dégagement des crédits non utilisés			19/02/2021	Le rapprochement des écritures de l'utilisateur de crédit délégué et du comptable est matérialisé par l'établissement d'une fiche de comptabilité de paiement.
- Emission de l'ordre de recettes de régularisation		26/02/2021	26/02/2021	Le reversement est effectué au profit du Budget Général de l'Etat à titre de recette exceptionnelle pour l'année budgétaire 2021.

X. Dépenses obligatoires imputées dans le compte 6241 du SOA 00-21-T-223-0000 Service de la Gestion Des Ressources/ Dépenses Obligatoires à Caractère Evaluatif

Nature des opérations	Date limite			Recommandation
	Ordonnateur	Contrôle financier	Trésor	
- Engagement global		08/01/2021		Les états de décompte concernant la période du 31/12/2020 au 01/01/2021 seront considérés comme faisant partie de l'exercice 2020.
- Réception des pièces de dépenses au niveau SGR	11/01/2021			
- Emission des titres de régularisation et réception par le Trésor	22/01/2021		29/01/2021	
- Réémission des mandats rejetés	12/02/2021		12/02/2021	
- Dégagement de crédit	19/02/2021	24/02/2021		
- Rapprochement des écritures	24/02/2021		24/02/2021	
- Clôture définitive des opérations	26/02/2021		26/02/2021	

XI. Dépenses payées avant ordonnancement sans engagement de crédit préalable (Cas des frais de trésorerie Banky Foiben'i Madagasikara, banque primaire, CCP et des opérations des ACCPDC).

NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES			RECOMMANDATIONS
	Ordonnateur	Contrôle Financier	Trésor	
- Engagement Financier		05/02/2021		Les TEF porteront la date du 11/12/2020. Les émissions seront datées du 24/12/2020.
- Réception du dossier de mandatement			12/02/2021	

XII. Dépenses à régulariser y compris DTI, emprunts, subventions, FCV

NATURE DES OPERATIONS	DATES LIMITES			RECOMMANDATIONS
	Ordonnateur	Contrôle Financier	Trésor	
<u>Comptabilité des Trésoriers et Percepteurs Principaux, des Agents Comptables des Postes Diplomatiques et Consulaires</u>				
- Réception des pièces de dépenses	15/01/2021			- Les TEF porteront la date du 18/12/2020 - Les émissions seront datées du 24/12/2020.
- Visa TEF		29/01/2021		

-Emission des titres de régularisation et réception par le Trésor	29/01/2021		29/01/2021	
- Rapprochement	12/02/2021		12/02/2021	
-Clôture définitive des Opérations	26/02/2021		26/02/2021	
<u>Régularisation des dépenses sur financements extérieurs : DTI, FCV, Emprunts et Subventions</u>				
- Réception des pièces de dépenses	08/01/2021			Les Ordsecs et les responsables DTI au niveau des Institutions/Ministères doivent impérativement procéder à la régularisation budgétaire des « Etats Bleus » émis par les services des Douanes pour permettre à ces derniers la régularisation des recettes douanières y afférentes. Les visas des TEF reçus après le 18/12/2020 porteront toujours cette date. Les Institutions/Ministères sont tenus de procéder au dégagement des reliquats de crédits non utilisés outre son reversement au Trésor.
- Visa TEF		15/01/2021		
- Emission des titres de régularisation et réception par le Trésor	19/02/2021		19/02/2021	
- Rapprochement	24/02/2021		24/02/2021	
- Clôture définitive	26/02/2021		26/02/2021	

NB : - Les dépenses engagées mais non ordonnancées au-delà des dates limites citées ci-dessus sont à dégager.

- Concernant les projets financés sur emprunt, subvention, les Gestionnaires d'Activités, les chefs ou responsables de projets, les Ordsecs qui en sont responsables doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour régulariser toutes les dépenses ayant fait l'objet de décaissement pour que les crédits de paiement inscrits ne tombent pas en annulation.
- Quant aux dépenses obligatoires, celles-ci devraient être engagées afin d'éviter les arriérés de paiement pour l'exercice suivant.
- Rappels des dispositions et mesures prises

Conformément à l'article 55 de la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances, il est rappelé que « Dans des conditions fixées par décret pris en Conseil de Gouvernement, des recettes et des dépenses budgétaires peuvent être comptabilisées au cours d'une période dite complémentaire à l'année civile, dont la durée ne peut excéder deux mois. Aucune dérogation à cette période n'est autorisée ni à l'ordonnateur, ni au comptable ». A cet effet, afin de respecter lesdites dispositions, il incombe à chaque acteur budgétaire de respecter les délais prescrits par la présente Circulaire, pour tout type de dépense, afin de permettre la clôture budgétaire du 28 février 2021.

Par ailleurs, il a été constaté que pour l'année 2019, le taux de rejet enregistré au niveau du Trésor Public en fin d'année (18/12/2019 au 31/12/2019) avoisine les 27 % pour 16421 mandats reçus au même moment, alors que le taux de rejet annuel (01/01/2019 au 17/12/2019) est seulement de 5.9% pour 71781 mandats dont la plupart des motifs est l'insuffisance de pièces justificatives. Ainsi, de nouvelles mesures en période de clôture budgétaire seront prises au niveau de la Paierie Générale d'Antananarivo afin de fluidifier les opérations et permettre la

31

célérité de leur traitement. De ce fait, un système de réception de dossiers sera mis en place au niveau du Guichet Unique de la PGA, ayant pour objectif de vérifier la recevabilité des dossiers à remettre au comptable payeur, notamment, la conformité des pièces justificatives par rapport à celles exigées dans la nomenclature des pièces justificatives en vigueur, ainsi que leur chronologie.

En conséquence, tout dossier incomplet sera irrecevable auprès du Guichet Unique de la PGA même si le ticket mandat est déjà édité, dans un premier temps. Après la mise en place de l'application dédiée, aucun ticket mandat ne sera édité que si les pièces justificatives requises sont exhaustives.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



Richard

RANDRIAMANDRATO Richard

DESTINATAIRES

- Secrétariat Général du Ministère de l'Economie et des Finances
- Direction Générale du Contrôle Financier
- Direction Générale du Trésor
- Direction Générale des Douanes
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale de l'Economie et du Plan
- Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics
- Direction Générale des Finances et des Affaires Générales
- Commission Nationale des Marchés
- Direction des Affaires Administratives et Financières
- Direction de la Comptabilité Publique
- Recette Générale d'Antananarivo
- Paierie Générale d'Antananarivo
- Direction de la Solde et des Pensions
- Direction de la Gestion des Effectifs des Agents de l'Etat
- Direction du Patrimoine de l'Etat
- Direction du Budget
- Service du Secteurs social et Administratif
- Service du Secteurs Productif et Infrastructure
- Service de Réformes et Formation
- Service de la Synthèse Budgétaire

- Présidence de la République
- Sénat
- Assemblée Nationale
- Haute Cour Constitutionnelle
- Primature
- Conseil du Fampihavanana Malagasy
- Commission Electorale Nationale Indépendante
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de la Défense Nationale
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale Chargé de la Gendarmerie Nationale
- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Ministère de la Sécurité Publique
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Ministère de la Communication et de la Culture
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- Ministère de L'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures
- Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et des Travaux Publics
- Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie
- Ministère des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
- Ministère de L'Education Nationale
- Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnel
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Haut Conseil Pour La Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit
- Commission Nationale Indépendante des droits de l'Homme
- Haute Cour de Justice